

LA CLINIQUE

REVUE MENSUELLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE

PUBLIÉE À MONTRÉAL

Vol. V

AVRIL 1899

N° 9

TRAVAIL ORIGINAL

ÉLÉMENTS D'ANALYSE D'URINES

PAR

G. ROGER, Pharmacien de St-Lazare.

— —
(Suite)

Extrait sec : La quantité du résidu fixe ou extrait sec varie normalement de 34 gr. à 40 grammes par litre d'urine, (soit 48 à 60 grammes en 24 heures.)

L'urine peut contenir depuis $\frac{1}{100}$ à $\frac{1}{8}$ de son poids de matières fixes.

Pour obtenir le poids de l'extrait sec on évapore 10 cent. cubes d'urine dans une capsule de platine à fond plat au bain-marie d'abord, puis à l'étuve à 100° jusqu'à poids constant.

Il est nécessaire de laisser refroidir la capsule à l'abri de l'humidité, sous une cloche en présence de l'acide sulfurique.

En multipliant le poids trouvé par 100 on a le poids d'extrait sec d'un litre d'urine.

Cendres : La proportion des cendres ou sels anhydres varie normalement de 8 à 10 grammes par litre et de 12 à 16 grammes par 24 heures.